

CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 11 MARS 2020 A 20H30

Présidence : Mme DURU Véronique

Étaient présents : Mme DURU – Mrs LOPES – LAQUEUE – HOUAZENE – MOUTARDE – SCHOUMACKER – Mmes MAROT – THIEBAULT – LAURENT

Absents excusés : Mr LANCETTI – Mme JOLY

Absents non excusés : Mr KUKULJAN – Mmes BORDINI et MARTIN

Secrétaire de séance : Mr SCHOUMACKER

Mme DURU demande l'autorisation d'ajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Encaissement chèque Groupama
- Vente parcelle à M. MAURICE Claude
- Achats de deux laveuses

A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

Après approbation, à la majorité, M. SCHOUMACKER s'abstient étant absent lors du dernier conseil, du compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2019, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

1 – Comptes de gestions et comptes administratifs Commune et SESA :

Les membres du Conseil Municipal acceptent les comptes de gestions 2019 de la Commune et du SESA, dressés par Mr GRAAL, trésorier principal. *(2020/01 et 2020/04)*

Après la présentation des comptes administratifs de la Commune et du SESA, Mme le Maire quitte la salle afin que Mr LOPES FERREIRA les soumettent à l'approbation du Conseil Municipal qui les acceptent, à l'unanimité.

Compte Administratif Commune 2019 : (2020/02 et 2020/03)

Après le vote du Compte Administratif, le conseil décide l'affectation des résultats comme suit :

- | | |
|---|----------------|
| - Report excédent de fonctionnement (art. 002) = | 2 424 184,71 € |
| - Report déficit d'investissement = | 39 960,40 € |
| - Autofinancement de section d'investissement (art. 1068) = | 217 015,41 € |

Compte Administratif SESA 2019 : (2020/05 et 2020/06)

Après le vote du Compte Administratif, le conseil décide l'affectation des résultats comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| - Report excédent de fonctionnement (art. 002) = | 58 627,38 € |
| - Report excédent d'investissement (art. 001) = | 229 381,10 € |

2 – Budget Commune et SESA 2020 : (2020/07 et 2020/08)

Taux d'imposition des taxes directes locales : (2020/09)

Les conseillers valident la décision de la commission de ne pas augmenter le taux des taxes soit :

- | | |
|---------------------------|---------|
| - Taxe Foncier Bâti = | 21,68 % |
| - Taxe Foncier Non Bâti = | 27,80 % |

Locations diverses : (2020/10)

	2019	2020
- Loyers communaux (hors bail) :		
Base IRL (indice de référence des loyers)	2 ^{ème} Tr 2018 + 1.75%	2 ^{ème} Tr 2019 + 1,53%
- Garage	26,54 €	26,95 €
- Droit de place	1,25 €	1,25 €
- Manège enfantin	47 €	47 €
- Skooter	87 €	87 €
- Concession cimetièrè	66 €	66 €
- Colombarium	355 €	355 €
- Salle des fêtes sans cuisine : vin d'honneur mariage, baptême 155 € (Raucourt) 185 € (extérieur)		
- Salle des fêtes + cuisine : 77,50 € (Associations) 310 € (Raucourt), 370 € (extérieurs)		
- Location salle des fêtes pour café obsèques : 54 €		

Subventions : (2020/11)

FSE Collège Raucourt	168 €	Amicale des donneurs de sang	175 €
ADECMR	170,80 €	ASRR	725 €
Souvenir français	670 €	ASRV	235 €
Multisports Raucourtois	185 €	USC	265 €
Association Philatélique	175 €	Jeunes Sapeurs-Pompiers	320 €
Anciens combattants	255 €	Foyer des anciens	285 €

Le conseil municipal inscrit au budget les participations suivantes :

- Ardennes Telecom : 19 968 €
- Budget Ecole : 11 794 €

Périscolaire et Centre de loisirs : (2020/12)

Périscolaire : 1,50 €/heure

Centre de loisirs : du 06/07 au 31/07/2020

- 1 semaine 40 € et 50 €
- 2 semaines 80 € et 110 €
- 3 semaines 110 € et 145 €
- 4 semaines 130 € et 180 €

Fêtes et Cérémonies :

Fête Patronale : distribution de tickets comme l'année passée

Feu d'Artifice : Société Eurobengale 3 500,00 € + 105,00 € (assurance)

Bal 13 juillet : sono : 450,00 € + 390,36 € sécurité

Défilé du 13 juillet : 600,00 €

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 107 969,84 €
 - Recettes : 147 359,38 €
- Section d'investissement
 - Dépenses : 282 570,81 €
 - Recettes : 282 570,81 €

Après avoir entendu le budget de la commune et du SESA 2020, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité les inscriptions faites.

3 – Compte rendu Commissions Finances – Travaux du 18 février 2020 (2020/13)

- Plombier : 3 propositions
 - 1) Losdat Brice
 - 2) MG Plomberie Chauffage
 - 3) SAPEC

A l'unanimité, l'offre de l'entreprise MG Plomberie a été retenue. Cette offre est la mieux disante. La SAPEC ne s'étant pas rendue sur les lieux, elle ne peut donc avoir une vision réelle des travaux.

- Monument aux Morts :

A l'unanimité, l'offre de l'Atelier du Fer a été retenue. L'offre à l'époxy proposée par l'Atelier du Fer est plus adaptée que le thermolaquage proposé par l'entreprise CFMA.

Le Conseil approuve à l'unanimité les décisions de la Commission.

4 – Compte rendu commission des Fêtes et Associations du 19 février 2020 (2020/14)

Mme DURU Véronique informe les associations présentes (Amicale des Sapeurs Pompiers, USC et Philatélie) que les Compagnons de la Gaieté ne souhaitent plus organiser la Fête de la Musique et propose l'organisation de cette manifestation à une autre association.

Les Sapeurs-Pompiers ont exprimé le souhait de ne pas organiser cette manifestation.

L'USC : vu le manque d'engouement des associations lors de l'Assemblée Générale et de l'organisation de la marche, M. LANCETTI ne souhaite pas engager l'USC dans l'organisation de cette manifestation.

Suite aux échanges avec le peu de personnes présentes, il a donc été décidé de ne pas organiser la Fête de la Musique.

5 – Attribution des jardins (2020/15)

Suite à la mise en location du jardin, cinq demandes nous sont parvenues en mairie pour bénéficier de celui-ci. Le Conseil décide de louer la parcelle en deux jardins. Après tirage au sort par le plus âgé des membres du conseil, les jardins sont attribués à Madame JANRAITZ Sandra et Monsieur NICOLAS Frédéric.

6 – Caution ADMR (2020/16)

Suite au départ de l'ADMR dans le local situé 10 Place de la Halle et au vu de l'état des lieux de sortie (local rendu dans un état impeccable), Mme Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de restituer la caution à l'ADMR. A l'unanimité, le conseil accepte.

7 – Caution M. PELGRIN (2020/17)

Mme Le Maire informe les membres du conseil de l'état dans lequel le logement, situé 10 Place de la Halle, a été rendu par le locataire (peinture jaunie, sol et murs non nettoyés...). Elle les informe également d'avoir prévenu le locataire, lors de l'état des lieux de sortie, que sa caution ne lui serait pas rendue et que les travaux de remise en état du logement lui seraient facturés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas rendre la caution et de facturer à M. PELGRIN le coût des travaux de remise en état du logement.

8 – Encaissement chèque Groupama (2020/18)

Mme DURU informe les conseillers municipaux que notre assurance GROUPAMA nous a envoyé un chèque en remboursement de l'assurance de l'ancien camion déjà réglé en début d'année.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'encaisser le chèque.

9 – Vente parcelle à M. MAURICE (2020/19)

Lors de sa délibération n°2018/70, le Conseil Municipal avait accepté de vendre une partie de la parcelle cadastrée AK 19 à M. MAURICE Claude.

M. MAURICE Claude a fait borner la parcelle à ses frais par un géomètre.

La parcelle nouvellement cadastrée AK 82 pour une contenance de 127 m² a été estimée par Maître Etienne WELTER à 2,00 € du m².

Mme Le Maire propose aux membres du conseil de suivre l'estimation du notaire et de vendre la parcelle AK 82 à M. MAURICE Claude à 2,00 € du m².

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition.

10 – Achat de deux laveuses (2020/20)

Mme DURU propose l'achat de deux laveuses, une grande et une petite. Elle explique que la grande laveuse viendrait en remplacement de la laveuse actuelle qui sert à nettoyer la salle des fêtes et le COSEC, vu la vétusté de cette dernière et l'impossibilité de retrouver des pièces de rechange.

La petite laveuse servirait quant à elle, à nettoyer la cuisine de la salle des fêtes qui est revêtue d'un carrelage difficilement lavable mais également dans la salle du conseil, la grande salle associative ainsi qu'à l'école primaire.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent l'achat de deux laveuses.